**Annexe n°6 au Règlement de consultation**

**Cadre des Réponses Techniques**

Préambule :

Les prestataires doivent indiquer, selon les items figurant au règlement de consultation, les dispositions qu’ils comptent adopter en complément des conditions figurant au cahier des charges.

Les différents éléments demandés sont à renseigner sur le présent document.

Toute déclaration devra être justifiée pour être appréciée et prise en compte.

Si le candidat le souhaite, des documents complémentaires peuvent être joints et listés à la fin du présent document, cependant ces annexes devront se limiter aux documents suivants (liste exhaustive) :

* Mode opératoire détaillé
* CV des intervenants, expériences significatives et références
* Organigramme fonctionnel pour l’opération
* Planning

Il est rappelé que le présent mémoire technique est une pièce contractuelle du marché. A ce titre, les informations et dispositions renseignées dans le présent document engagent contractuellement le prestataire quant au respect des moyens mis en œuvre pour l’exécution de ses prestations.

Les dispositions proposées par le candidat et figurant au présent mémoire technique seront rendues contractuelles pour celles qui ne remettent pas en cause directement ou indirectement le cahier des charges.

En cas de groupement candidat, ou de sous-traitance, le candidat produit un seul mémoire technique. Dans le cas inverse seul le mémoire du mandataire sera pris en compte.

**Entreprise (ou groupement d’entreprise) : …………………………………………………………………………..…………**

**Rédacteur (nom et fonction dans l’entreprise) : ………………………………………………………………………………**

1. **Méthodologies des travaux : (sur 20 points)**

Il est attendu dans ce paragraphe une description détaillée de l’organisation mise en place, les procédés d’exécution envisagés et la liste des matériaux et matériels mis en œuvre ainsi que les fiches techniques correspondantes. De plus, le soumissionnaire devra indiquer les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et la prise en compte de l’environnement de chantier.

* **Méthodologie détaillée de mise en œuvre des ouvrages prévus en base au présent lot**

*Nota : Les fiches techniques des principaux matériaux et/ou matériel prévu dans le cadre du projet sont à fournir en annexe du présent mémoire technique. Seules les fiches techniques ciblées, des produits propres à l’opération seront acceptées. En cas d’envoi multiple de fiches techniques et/ou catalogues fabricant, l’ensemble du dossier de fiches techniques sera refusé. Les fiches techniques produits fournies à l’appel d'offre ne sont pas contractuelles, les préconisations techniques inscrites dans le CCTP faisant foi.*

* **Méthodologie détaillée de mise en œuvre des ouvrages prévus en option au présent lot**

*Nota : Les fiches techniques des principaux matériaux et/ou matériel prévu dans le cadre du projet sont à fournir en annexe du présent mémoire technique. Seules les fiches techniques ciblées, des produits propres à l’opération seront acceptées. En cas d’envoi multiple de fiches techniques et/ou catalogues fabricant, l’ensemble du dossier de fiches techniques sera refusé. Les fiches techniques produits fournies à l’appel d'offre ne sont pas contractuelles, les préconisations techniques inscrites dans le CCTP faisant foi.*

1. **Organisation et moyens du titulaire : (sur 10 points)**

Il est attendu dans ce paragraphe une description détaillée de l’organisation et des moyens que s’engage à mettre en œuvre le soumissionnaire pour garantir la bonne exécution du marché.

* **Identification du responsable du marché (interlocuteur principal), présentation de sa qualification, de ses compétences et de ses références démontrant la capacité à prendre en charge cette opération**

*Nota : Le CV à fournir en annexe du présent mémoire technique*

* **Présentation des moyens humains que l’entreprise prévoit dans le cadre des travaux**

*Dans ce paragraphe, il sera détaillé à minima les éléments suivants :*

* *Organigramme fonctionnel de l’équipe affectée à ces travaux*
* *Le nombre de personnes affectées au travaux concernés (mini et maxi selon les phases)*
* *Fourniture des CV de l’ensemble de l’encadrement de chantier détaillant : l’ancienneté dans l’entreprise, la qualification, l’autonomie, les responsabilités et des expériences sur des chantiers comparables*
* *Les qualifications du personnel exécutant les travaux*
* **Présentation des moyens matériel que l’entreprise prévoit dans le cadre des travaux (typologie de matériel, quantité…)**

## Phasage des travaux et planning : (sur 10 points)

* **Présentation d’un planning détaillé des travaux par tâches et par zones**

*Le planning devra être en adéquation avec le phasage présenté précédemment, et devra détailler l’ensemble des points critiques et jalons importants.*

*La notation prendra en compte le respect du délai global, la crédibilité de ce délai vis-à-vis des moyens humains et matériels proposés, ainsi que du phasage envisagé. Il détaillera également les mesures prises pour respecter le délai annoncé.*

*Nota : Pour plus de lisibilité, le planning doit être joint en annexe du présent mémoire technique.*

* **Proposition concrète d’optimisation du planning**

*Le soumissionnaire devra détailler les optimisations techniques et/ou organisationnelles qu’il propose en indiquant les gains en termes de délais d’exécution*

1. **Mesures Environnementales : (sur 5 points)**

* **Mesures prévues en termes d’environnement**

*Le soumissionnaire devra préciser les mesures qu’il s’engage à prendre pour diminuer l’empreinte environnementale du projet et maitriser les consommations d’énergie durant toute la phase d’exécution des travaux. Il devra notamment indiquer les mesures qu’il prendra tout au long de la mission, notamment en terme de gestion des déchets, de matériaux et d’optimisation des consommations énergétiques.*

1. **Mesures d’Hygiène et Sécurité : (sur 5 points)**

* **Mesures prévues pour assurer la sécurité et l’hygiène sur le chantier (des ouvriers et des tiers) pendant et hors des horaires de travail**

*Il n’est pas demandé dans cet item le descriptif de la politique HSE de l’entreprise, mais le descriptif des mesures spécifiques concrètes appliquées à ce chantier*